

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, BEAUREPAIRE, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

21 septembre 2023

Date du
Conseil Municipal

27 SEPTEMBRE 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 32

A l'exception de : Madame MANENT.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Monsieur CAUCHY.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame TESSON.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ ACQUISITION PARTIELLE D'UNE PARCELLE NON BATIE – AVENUE DES NOES – CADASTREE SECTION AL N°905 EN PARTIE – PROPRIETE DES CONSORTS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, adjoint au Maire

EXPOSE :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 4 février 2020 prévoit, au moyen de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°34 dénommée « Saint-Sébastien Sud », de prolonger le lotissement communal des Jardins de l'Estran et de finaliser le renouvellement urbain du cœur de quartier de Saint-Sébastien afin de poursuivre le développement d'une offre de logements et notamment de logements sociaux.

L'OAP porte sur un foncier global d'environ 0,5 hectare, la Ville est actuellement propriétaire de plus de la moitié du site et souhaite poursuivre les acquisitions amiables avec les autres propriétaires privés afin de garantir la faisabilité de l'opération et lui permettre de répondre à ses obligations au titre de la loi SRU.

Un accord amiable est intervenu entre les Consorts et la Ville de Pornichet pour une acquisition partielle de leur propriété cadastrée section AL n°905 d'une contenance cadastrale totale de 238 m², au prix de 50 000 €, frais de géomètre et d'acte notarié à la charge de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition partielle de la parcelle non bâtie des Consorts et ses modalités.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

29 SEP. 2023

Publié le :

29 SEP. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1211-1 et L1212-1,

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-9 à L1311-12 et l'article L2241-1,

⇒ Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 4 février 2020, mis à jour les 9 juillet 2020, 27 octobre 2020, 20 janvier 2021 et 14 décembre 2021, la modification simplifiée n°1 approuvée le 29 juin 2021, la modification n°1 approuvée le 1^{er} février 2022 et la modification n°2 approuvée le 4 avril 2023,

⇒ Vu le décret n°86-455 du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à la valeur en euros des montants, qui précise notamment que les acquisitions amiables portant sur des biens dont la valeur est égale ou supérieure à 180 000 € HT doivent être précédées de l'avis des Domaines,

⇒ Vu l'avis du service des Domaines n°2022-44132-67674 en date du 20 octobre 2022 estimant le foncier non bâti à 300 € le mètre carré avec une marge d'appréciation de 20 %, la parcelle AL n°905p constituant un fond de jardin,

⇒ Vu le projet d'acte notarié ci-annexé,

⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 19 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition partielle de la parcelle non bâtie cadastrée section AL n°905, d'une contenance cadastrale totale de 238 m², propriété des Consorts au prix de 50 000 €, frais de géomètre et d'acte notarié à la charge de la Ville.
- Approuve le projet d'acte notarié.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur SIGUIER, à le signer et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



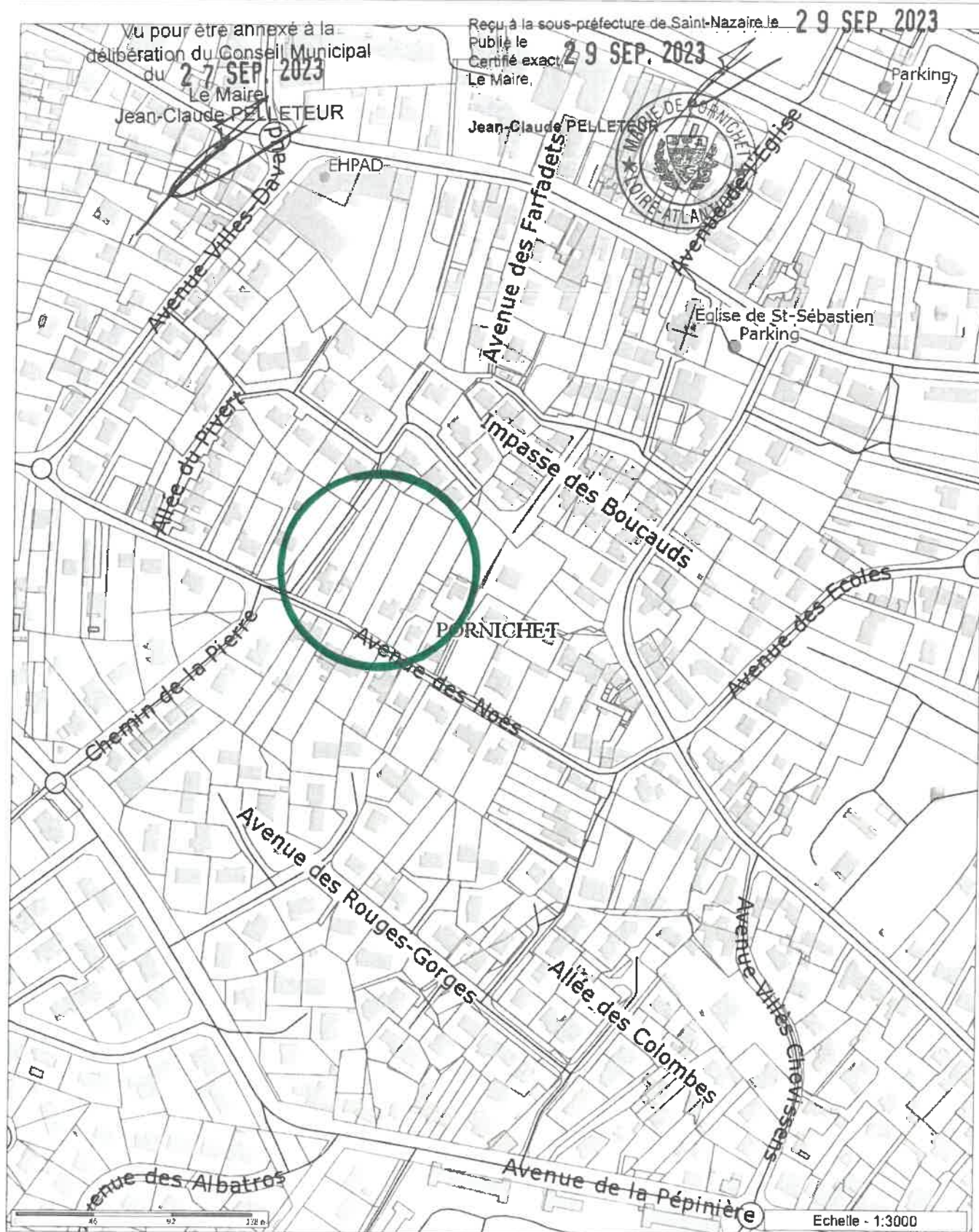
Le secrétaire de séance,

Antoine DONNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Plan de situation - AVENUE DES NOES



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.

Commune :
PORNICHET

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ACQUISITION PARCELLE NON BATIE

AVENUE DES NOES

PARCELLE AL 905p

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Saint Nazaire
1 rue Francis de Pressense CS 40289
44800

fax 02 40 00 97 20
www.senat-rassembleurdgfr.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

